



Organisation du travail

publié le 16/03/2020

Madame, Monsieur,

Comme annoncé ce matin, l'équipe enseignante s'est réunie pour travailler à la réalisation d'un document indicatif, sur le temps à consacrer et les disciplines qui peuvent être travaillées, dans un **emploi du temps hebdomadaire**.

Le détail des activités à réaliser et les modalités d'échanges (dépôt des travaux, par exemple) sont précisés dans **GEPI**, qui sera actualisé régulièrement.

Les **durées** sont bien **indicatives**, votre enfant peut passer moins de temps sur ces activités.

 [emploi_du_temps_eleves_continuite_pedagogique](#) (PDF de 27.9 ko)

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Bien cordialement,

La Principale

C. EME



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.